



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Inria*



## **Communiqué de presse**

Paris, le 04 avril 2023

### **Lancement du Programme de Transfert au Campus Cyber Répondre collectivement aux enjeux de souveraineté et de cybersécurité**

**Il y a un peu plus d'un an était inauguré le Campus Cyber, un projet collectif et ambitieux, avec notamment la création d'un Programme de Transfert, financé dans le cadre de la stratégie Nationale pour la Cybersécurité de France 2030 et opéré par Inria pour le compte de l'ensemble de la communauté académique. Après une phase de structuration avec l'ensemble des parties prenantes, le Programme de Transfert au Campus Cyber entre dans une phase opérationnelle pour déployer ses activités. La journée de lancement du programme organisée le 31 mars 2023 avait pour objectif de présenter les actions mises en œuvre pour contribuer à la dynamique d'interaction entre la recherche, l'industrie et les acteurs publics, au premier rang desquels l'ANSSI.**

#### **Le programme de Transfert au Campus Cyber**

Le numérique a infusé dans tous les domaines de la vie quotidienne : communication, loisirs, travail, consommation, etc. Et pourtant, ce secteur est encore largement dominé par des acteurs étrangers. Avec 4 milliards d'euros, France 2030 investit pour maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres : cybersécurité, cloud, intelligence artificielle, 5G/6G, quantique.

Financé dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Cybersécurité, avec un montant de 40 millions d'euros sur 5 ans, ce programme est opéré par Inria pour le compte de l'ensemble de la communauté académique, en s'appuyant en particulier sur la dynamique collective du Campus Cyber et de son réseau en région. Il a pour objectif de renforcer les efforts de recherche et de transfert de compétences et de technologies issues de la recherche publique vers l'ensemble des écosystèmes territoriaux de la cybersécurité, en particulier en s'appuyant sur la dynamique collective du Campus Cyber pour favoriser les projets conjoints entre acteurs (académiques, industriels, gouvernementaux).

Une gouvernance appropriée a été mise en place pour associer l'ensemble des acteurs de la recherche publique en cybersécurité (universités, organismes nationaux de recherche) et l'ANSSI.

Ce programme a notamment pour ambition d'être un accélérateur de projets de transfert de technologies et de connaissances, à travers :

- Une plus grande implication des acteurs de la recherche publique avec les entreprises de la cybersécurité, en leur donnant accès aux enjeux industriels et aux verrous technologiques que rencontrent les entreprises ;
- Un haut niveau d'interaction et une culture de l'échange et de la transmission au sein de l'écosystème afin de structurer et soutenir les démarches de transfert de compétences et de technologies.

## **Recherche partenariale, transfert, formation continue et entrepreneuriat sont les 4 axes prioritaires de ce programme**

### **Recherche partenariale : répondre à des enjeux de souveraineté et de cybersécurité**

Les objectifs sont de dynamiser et soutenir l'implication de la recherche publique sur des problématiques stratégiques identifiées avec les acteurs de l'écosystème, en interaction forte avec les entreprises de la cybersécurité au sein de la Communauté du Campus Cyber afin d'initier des projets de recherche.

### **Transfert : accélérer la mise sur le marché de produits de cybersécurité innovants**

L'ambition est de sourcer, qualifier puis assurer la mise en œuvre de projets de transfert de la recherche publique, portés par des consortia de partenaires, publics et/ou privés (start-up, PME, ETI ou Grand Groupe), et destinés au développement de solutions de confiance et souveraines sur des briques technologiques et innovantes en cybersécurité. Il s'agit en particulier de développer des prototypes en environnement opérationnel réel ou simulé pour orienter ou accélérer la mise sur le marché de produits de cybersécurité.

### **Formation : développer de nouveaux contenus pédagogiques à destination de l'écosystème industriel**

L'objectif est de développer de nouvelles formations de pointe en cybersécurité, en exploitant les compétences et savoirs issus de la recherche des établissements et grandes universités de recherche pour répondre aux besoins des entreprises.

La mise en œuvre s'appuiera sur le développement d'une offre de formation continue sur les technologies numériques à destination des ingénieurs R&D des entreprises (en particulier des PME et ETI), des développeurs des startups et des organismes publics. Plusieurs types de formations seront proposés (formations courtes sur des thématiques, formations sur mesure à la demande des entreprises...), en étroite articulation avec les acteurs de la formation.

### **Entrepreneuriat : accompagner les porteurs de projets de startups deeptech**

La mise en œuvre du programme d'entrepreneuriat (pré-incubation) s'appuiera sur [Inria Startup Studio](#), structure destinée à l'accompagnement de porteurs de projets de startup Deeptech dans le numérique, issus de ou adossés à la recherche publique. Ce programme est ouvert à tous les acteurs académiques et se situera en amont du Cyber Booster qui a pour mission la création de startups technologiques. Le Cyber Booster aura quant à lui pour mission soutenir la création et le développement d'entreprises innovantes, notamment en continuité des actions de transfert portées par le programme.

### **Sensibiliser l'écosystème de la cybersécurité sur les ruptures technologiques**

Le programme a également la volonté d'apporter des services à l'ensemble de l'écosystème de la cybersécurité, afin d'aider les industriels et les entreprises à mieux anticiper les ruptures technologiques à venir. Cela se traduira par :

- un FabLab pour fabriquer et/ou analyser des systèmes physiques à des fins de tests, d'innovation ou de maquettages,
- un Cyber Range, plateforme numérique assurant la création d'un environnement virtuel répondant aux besoins de mise en situation, test et évaluation de solutions, pour les équipes de recherche ou les porteurs de projets de recherche et de transfert ; ou encore certaines entreprises (startup, PME, ETI).
- une plateforme numérique Cyber, en cours de définition, pour répondre aux besoins d'acquisition, traitement et mise à disposition de jeux de données, pour les équipes de recherche ou les entreprises. Elle apportera des capacités de calcul et de stockage associées à un socle logiciel principalement open source.

## Citations

**Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,** « *La recherche a joué, et jouera un rôle majeur pour disposer du temps d'avance tellement nécessaire à notre cybersécurité. C'est pour cela que nous investissons dans le cadre de la Loi Programmation Recherche et de France 2030 pour être à la pointe dans ce domaine. C'est également par une recherche pluridisciplinaire que nous anticiperons les grandes ruptures technologiques, comme par exemple les technologies quantiques ou l'intelligence artificielle qui impacteront la cybersécurité. Ce programme garantira le transfert efficace et rapide des résultats de la recherche pour mener la course aux technologies de rupture en cybersécurité* ».

**Jean-Noël Barrot, ministre délégué auprès du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de la Transition numérique et des Télécommunications :** « *La cybersécurité est un enjeu crucial et une préoccupation permanente du Gouvernement. La France compte de multiples acteurs talentueux en matière de cybersécurité, publics et privés. A travers ce programme de Transfert au Campus Cyber, le Gouvernement compte garantir la souveraineté technologique et encourager la souveraineté économique de la France. Les entreprises de la cybersécurité et la recherche publique ont tout à gagner à travailler en commun, la France aussi. Je suis fier que ce programme puisse devenir opérationnel aujourd'hui et le suivrai avec la plus grande attention.* »

**Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030,** « *la stratégie Nationale pour la Cybersécurité, dans le cadre de France 2030, est inédite par sa capacité à aborder l'intégralité du cycle d'innovation – de l'idée à la mise en œuvre, de la recherche au marché, de la conception aux opérations. Au cœur de ces transformations, le programme de transfert accélère les échanges entre acteurs académiques, administratifs, et industriels, en tirant parti de l'expérience d'Inria et de la richesse des interactions aux Campus Cyber. Pour faire émerger, face aux défis vertigineux de la confiance numérique, les leaders cyber de demain.* »

**Vincent Strubel, Directeur général de l'ANSSI,** « *L'ANSSI se félicite du lancement de ce programme de transfert et souhaite contribuer à son succès en proche collaboration avec l'ensemble des acteurs de la recherche.* »

**Bruno Sportisse, PDG d'Inria,** « *La recherche en cybersécurité représente un enjeu majeur pour la souveraineté technologique de la France. En cohérence avec la stratégie nationale d'accélération financée par le SGPI, le Programme de transfert du campus cyber va permettre de renforcer l'effort national en cybersécurité avec un haut niveau d'interaction au sein de l'écosystème, entre la recherche publique et les entreprises. Le Programme est porté par Inria pour le compte de l'ensemble de ses partenaires académiques, organismes nationaux (CEA, CNRS), universités et écoles. Il s'inscrit aussi dans notre feuille de route stratégique conjointe avec l'ANSSI.* »

**Hubert Duault, Responsable du programme Cybersécurité chez Inria,** « *le PTCC vise à développer une culture de l'échange entre les acteurs de la recherche, de l'industrie et les institutionnels, permettant l'éclosion de projets de recherche et de transfert en cybersécurité à haute valeur scientifique et stratégique. L'accompagnement à l'entrepreneuriat et la formation des acteurs constitue également l'un des points forts du PTCC.* »

## CONTACTS PRESSE :

Cabinet de Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

01 55 55 82 00 - [presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)

Cabinet de Jean-Noël BARROT : 01 53 18 43 42 – [presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)

Secrétariat général pour l'investissement : [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

Inria : Laurence Goussu – 06 81 44 17 33 - [laurence.goussu@inria.fr](mailto:laurence.goussu@inria.fr)

## À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI\_avenir